

UN EX-LEGIONNAIRE ABATTU PAR UN CHASSEUR

De notre correspondant

« Ici commence le respect de la vie et l'amour de la nature. » Cette profession de foi, Cosimo Lipartiti, quarante-sept ans, l'avait placardée à l'entrée de sa villa, située à La Valette, près de Toulon, dans le Var. Bien qu'ancien légionnaire, cet artisan maçon d'origine italienne nourrissait en effet le plus profond mépris pour les armes et pour ceux qui s'en servent, notamment les chasseurs.

Samedi après-midi, Cosimo Lipartiti jouait tranquillement aux cartes sous sa véranda en compagnie de quelques amis. Soudain, il a aperçu un chasseur qui remontait le chemin qui longe sa villa et qui mène vers une carrière. Cosimo Lipartiti est allé à sa rencontre pour lui expliquer qu'il se trouvait dans une propriété privée où il est interdit de chasser.

Mais, rapidement, le ton a monté entre les deux hommes et, aux insultes, ont succédé les coups de poing. « Un second chasseur est alors venu prêter main-forte à son ami, explique Mme Claire Lenclos, la compagne de Cosimo, qui a suivi la scène. Les deux chasseurs ont bloqué Cosimo contre un pilier du portail, lui

ont relevé son pull-over sur la tête et l'ont roué de coups. »

Cosimo Lipartiti est néanmoins parvenu à se dégager. Les deux chasseurs ont alors regagné la voiture, garée à l'entrée du chemin, et semblaient décidés à partir. Mais c'est pourtant à ce moment que l'un d'entre eux, Michel Thibaud, trente-trois ans, lui aussi maçon à La Valette, a saisi son fusil en s'écriant : « Je le tire, je le tire. » Sans autre commentaire, il a abattu Cosimo Lipartiti d'une décharge de chevrotines.

Michel Thibaud a été arrêté quelques minutes plus tard par des policiers de Toulon, alertés par la compagne de la victime. Venus pour régler une simple dispute, ils se sont retrouvés face à une affaire criminelle et ont également interpellé le second chasseur dont l'identité n'a pas été révélée.

L'ancien légionnaire, immigré italien qui s'était installé dans le Var après cinq ans de campagne en Algérie et qui, à chaque cérémonie commémorative, portait le drapeau de l'amicale des anciens combattants en Afrique du Nord, Cosimo Lipartiti est mort pendant son transfert à l'hôpital.

Pierre Sueur

Luzarches, octobre 1984

à Madame la Secrétaire d'Etat à l'Environnement.

Madame, cher Ministre;

Suite à des événements récents, nous sollicitons respectueusement de votre compétence que vous inscriviez l'espèce humaine: Homo sapiens sapiens sur la liste des espèces protégées et interdites de chasse en France. Nous sollicitons notamment que cette espèce soit protégée à l'intérieur de ses propriétés privées, closes ou non-closes - si le propriétaire n'est pas assez riche pour se payer un clôture - quelle que soit la superficie.

Que soient protégés les

53 150 000 individus de l'espèce Homo sapiens pigeonnicus qui ne sont pas intéressés à jouer à la Guerre de 14-18 contre les petits oiseaux et qui ne portent pas de fusil.

Que les plus sportifs de l'espèce Homo sapiens faisandus : les campeurs, marcheurs, randonneurs, cavaliers, cyclistes en milieu rural soient autorisés à pratiquer sans être tirés comme des faisans d'élevage. La mesure de première urgence consiste en l'abrogation de la loi Verdeille du 10 juillet 64 qui autorise les chasseurs à tirer même dans les propriétés privées des non-chasseurs, non-violents et protecteurs de la nature.

Loi contradictoire avec le Code Civil qui protège la propriété privée...

Veuillez agréer, Madame, notre respect;
Le Secrétaire

P.S. : à noter que notre ASSOCIATION n'est pas radicalement opposée à la chasse si elle reste un exercice sportif et préserve les équilibres écologiques.

Fichier: CosimoLipartito61084.tif

Les AMIS de la TERRE
Association agréée loi juillet 76
Groupe local du Val d'Ysieux.

Papier recyclé 100%